

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL SUR LE THEME « PREVENTION DES RISQUES ET GESTION DES CATASTROPHES » DESCENTE EFFECTUEE EN DATE DU 11, 13 et 14 MARS 2014.

I. PREAMBULE

Les pluies diluviennes de la nuit du 9 au 10 Février 2014 ont été tellement intenses que les coulées des boues et les moellons charriés par les eaux de ruissellement et de débordement de la rivière Gasenyi ont entraîné à leur passage le lessivage des champs, des destructions des maisons et tant de pertes matérielles et en vies humaines.

Mise à part la force de la pluie, d'autres raisons expliquent le phénomène d'inondations que l'on a observé cette nuit. D'après un hydrologue qui avait été dépêché par STUDI, un bureau d'études tunisien travaillant de concert avec la D.G des Routes, le glissement de terrains sur deux collines situées de part et d'autre de la rivière Gasenyi a occasionné un barrage sur cette rivière. Les pluies n'ayant pas cessé, les eaux de ruissellent se sont accumulées. La pression de ces eaux étant devenue énorme, ce barrage s'est écroulé laissant l'eau s'échapper comme une bombe, emportant tout sur son passage.

Suite aux débordements des rivières traversant la ville de Bujumbura, certaines routes sont devenues impraticables. Actuellement, d'autres sont menacées tandis que certains ponts ou dalots ont été déstabilisés au niveau de leurs pieds. Pour d'autres, les problèmes inhérents à un ensablement sans cesse croissant sont déjà évidents.

En outre, en dehors de la ville de Bujumbura, les routes la desservant en l'occurrence la RN1, RN3, RN4, RN5, RN7 et RN9 sont également menacées sur plusieurs points. Sur certaines routes, les travaux de réhabilitation sont en train d'être menés.

Sensible à cette situation préoccupante, l'Assemblée Nationale à travers sa Commission permanente en charge des questions environnementales, a voulu se rendre compte de l'état des lieux sur terrain, surtout l'état des routes et des ponts ou dalots afin de dégager des recommandations à formuler à l'endroit du Gouvernement.

C'est dans cette optique que les descentes ont été effectuées dans les différents endroits plus touchés par les récentes pluies torrentielles. Il sied de signaler que le ruisseau Gasenyi remarquable en amont de la RN1 se jette dans les différents canaux d'évacuation d'eau pluviale en aval de la RN1. Les rivières Gikoma, Murago et Muzazi remarquables en amont de la RN1 et RN9 convergent en aval de la RN9 et forment la rivière MUTIMBUZI qui traverse la RN4 et RN5 avant de se jeter dans le Lac Tanganyika. La rivière Nyabagere remarquable en amont de

la RN1 se jette dans Kinyankonge 2 avant de se jeter dans le lac Tanganyika après avoir traversé l'Avenue de l'Unité, la route Kanyoni, la route Mutakura, la RN4 et la RN5.

II. ETAT DES LIEUX ET SUGGESTIONS

Les descentes ont été menées sur les grands axes routiers menant vers la capitale et sur toutes les rivières traversant la capitale, surtout au niveau des ponts ou dalots. Les résultats de ces descentes sont condensés dans le tableau synthèse suivant :

RIVIERES / RUISSEAUX	AXES	ETAT DES LIEUX	SUGGESTIONS
GIKOMA	RN1	<ul style="list-style-type: none"> • Obstruction de la buse ; • Destruction d'une partie de la route RN 1 ; • Glissement de terrain en aval de la RN1 • Les fibres optiques déterrées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déboucher la buse ; • Reconstruire la partie détruite de la route au niveau de Gikoma ; • Planter des arbres pour stabiliser les flancs des collines situées de part et d'autres de Gikoma.
	RN9	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction des radiers en aval du pont ; • Menace au pied du pont • Ensablement sous pont qui gêne l'écoulement d'eau ; • Déstabilisation des murs de soutènement du pont ; • Absence d'arbres pour la protection des berges de part et d'autres du pont. 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstruire des radiers déjà détruits ; • Faire le curage contrôlé pour permettre un bon écoulement d'eau ; • Reconstruire le plus vite possible les murs de soutènement déjà cassés ; • Planter des arbres pour stabiliser des berges. Les palmiers à huile ne sont pas bien indiqués.
GASENYI	RN1	<ul style="list-style-type: none"> • Obstruction des buses ; • Glissement de terrain en amont des buses ; • Déracinement des arbres de stabilisation des berges de la rivière Gasenyi ; • Destruction de toute la maçonnerie en aval des buses ; • Ravinement important de part et d'autre de la RN1. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déboucher les buses ; • Planter des arbres surtout des bambous pour stabiliser les berges de la rivière ; • Réaménager la partie en aval des buses ; • Remblayer le ravinement et maçonner les caniveaux d'évacuation des eaux de ruissellement de part et d'autre de la RN1 ; • Canaliser la rivière Gasenyi vers la rivière Gikoma en vue de protéger les habitants des quartiers Carama et Gatunguru.

<p>NYABAGERE</p> <p>NYABAGERE (suite)</p>	<p>RN1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction des radiers en aval du pont ; • Menace du pont en aval : les murs de soutènement du pont sont détruits et les éboulements des berges de la rivière sont très aigus ; • Eroulement imminent de l'Eglise et maisons d'habitation de proximité ; • Dépotoir des ordures ménagères de part et d'autre du pont : source de pollution et de menace sanitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstruire des radiers déjà détruits ; • Reconstruire sans délai les murs de soutènement du pont ; • Placer les gabillots pour arrêter les éboulements déjà aigus et protéger les constructions de proximité ; • Interdiction formelle de constituer le dépotoir en amont et en aval du pont. (responsabilité de l'administration de base).
	<p>Av.de l'Unité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les fissures sur le dalot en aval ; • Les murs de soutènement du dalot sont déjà détruits. Les radiers sont détruits ; • Le dalot est tellement exiguë qu'il constitue un goulot d'étranglement chaque fois qu'il y a de pluies abondantes ; • En aval du pont, il y a un dépotoir par excellence des ordures venant du marché Kamenge et des habitations environnantes : source de pollution et de menace sanitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Redimensionner le dalot pour éviter le goulot d'étranglement qui est la cause des débordements ; • Reconstruire les radiers déjà détruits ; • Interdiction formelle de constituer le dépotoir en amont et en aval du pont.(responsabilité de l'administration de base et surtout de la Mairie qui est le gestionnaire direct du marché Kamenge) ; • Dégager des sédiments déposés a l'école primaire kamenge qui est actuellement immergée à moitié de la hauteur des murs, les bans pupitres étant encore enterrés et risqueront de se détériorer complètement si rien se fait.
<p>NYABAGERE (suite)</p>	<p>Av. Kanyo ni</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le dalot de trois entrées est bien dimensionné et ne connaît pas de menace ; • En amont du dalot, les arbres n' y sont plantés pour stabiliser les berges de la rivière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Planter des arbres sur un espace vert situé du côté de la communauté des Sœurs afin d'éviter que cet espace soit transformé en dépotoir. (Affaire de l'administration de base)
		<ul style="list-style-type: none"> • Le dalot d'une seule entrée 	

	Route Mutak- ura	<p>est bien dimensionné et ne connaît pas de menace ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • En amont et en aval du dalot, les arbres y sont plantés pour stabiliser les berges de la rivière. 	Rien à signaler
Kinyankonge 2	RN4	Le dalot au niveau du SAVONOR est en cours de réfection par l'entreprise SAF KOKO sur financement de l'Union Européenne.	Ces travaux tout comme les travaux de la réfection de la RN4 vont lentement et risquent de s'arrêter. Il faut exercer une pression à l'entreprise SAF KOKO
	RN5	<ul style="list-style-type: none"> • Le dalot d'une seule entrée est bien dimensionné mais commence à présenter des menaces en amont. C'est à ce niveau que les eaux usées traitées venant de la station d'épuration de Buterere se jette dans kinyangonge2 ; • En amont du dalot et tout au long de cette rivière aucun arbre de protection des berges n'y est planté ; • En aval du dalot, les berges de la rivière sont stabilisées par des plantations de bambous. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réparer en amont la partie détruite afin d'éviter que la RN5 soit atteinte ; • Planter des arbres de protection de cette rivière en amont du pont.
MUTIMBUZI	RN5	<ul style="list-style-type: none"> • Le dalot est à une seule entrée et est sous dimensionnée ; d'où il y a goulot d'étranglement et des débordements d'eau vers l'aéroport en cas de fortes pluies ; • Pas de menace sérieuse au dalot ; • L'ensablement a rétréci l'entrée du dalot, ce qui gêne l'écoulement d'eau <p>NB : A partir de cette rivière jusqu'à la rivière Mpanda, il n'y a pas de buses, pas de dalots. L'eau reste empiégée en</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Redimensionner ce dalot pour éviter le goulot d'étranglement ; • Faire le curage contrôlé au pied du dalot pour permettre un bon écoulement d'eau ; • Placer des dalots ou des buses de sortie d'eau et prévoir les exutoires afin de protéger le domaine aéroportuaire et les quartiers de Rukaramu et kinyinya

		amont de la route et finit par se déverser du côté aéroport ; faute d'exutoires	
MURAGO	RN9	Pas de menace sur le dalot	Rien à signaler
MUZAZI	RN9	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de menace sur le pont ; • Il y a assez d'arbres plantés de part et d'autres de la rivière pour stabiliser les berges. 	Rien à signaler
NTAHANGWA	Bld du 28 Novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Assez des plantations d'arbres pour la stabilisation des berges de la rivière de part et d'autre du pont de la République ; • La destruction des radiers en aval du pont ; • Les éboulements des berges dans certains endroits surtout en amont du pont menacent certaines constructions érigées dans le zone de retrait. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la plantation d'arbres surtout des bambous tout au long de la rivière ; • Sensibiliser ou recommander la population riveraine à protéger leurs constructions en plantant des arbres limiter les éboulements des berges de la rivière ; • Reconstruire dans les meilleurs délais des radiers déjà détruits.
	Bld Peuple Murundi	<ul style="list-style-type: none"> • L'ancien pont est très sérieusement menacé alors qu'il constitue la protection en amont du nouveau pont ; • Cassure de liaison de deux ponts (ancien et nouveau) ; • Destruction des murs en aile en aval du nouveau pont ; • Assez d'arbres de stabilisation des berges de la rivière en amont du pont ; • Pas d'arbres de stabilisation des berges 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstruire des murs en aile détruits ; • Relier les deux ponts pour éviter que l'ancien pont déstabilise le nouveau pont ; • Planter des arbres surtout des bambous pour la protection de la rivière, en amont surtout ; • Décourager la construction des maisons dans la zone de retrait de Ntahangwa surtout en aval du pont et du côté Buyenzi.

		<p>tout au long de la rivière en aval du pont.</p>	
<p>NTAHANGWA (suite)</p>	<p>Bld du 1^{er} Novembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de menace sérieuse sur le pont ; • L'ensablement sous pont a rétréci le passage d'eau ; • Pas d'arbres plantés pour stabiliser les berges de la rivière de part et d'autre du pont ; • Dépotoir des ordures en amont du pont, source de pollution et menace sécuritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le curage contrôlé sous pont pour permettre un bon écoulement d'eau ; • Planter des arbres surtout des bambous pour stabiliser les berges de la rivière de part et d'autre du pont ; • Interdiction formelle de constituer le dépotoir en amont et en aval du pont. (responsabilité de l'administration de base).
<p>MUHA et NYABIRABA</p>	<p>RN7</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Menace de la RN7 par la rivière NYABIRABA à travers une érosion régressive ; • Eroulement d'une buse sur la RN7 au niveau du centre de négoce de BASEKEZA ; • Affaissement de la RN7 au niveau de l'endroit dénommé KORA ; • Eroulement d'une buse installée depuis l'époque coloniale à KAMESA ; • Emportement d'un « mur de barrage » derrière le Grand Séminaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut remblayer la partie déjà érodée pour freiner la progression de l'érosion régressive ; • Le remplacement de la buse est en cours par l'entreprise chinoise CHICO ; • Il faut réparer la partie affaissée pour minimiser les risques d'accident ; • Un dalot est en cours de construction par CHICO en remplacement de la buse écroulée ; • Il faut reconstruire d'autres murs de barrage.
	<p>Av. du Large</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de menace imminente • Extraction anarchique du sable et du gravier 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut encadrer la coopérative engagée dans l'exploitation des matériaux dans cette rivière
		<ul style="list-style-type: none"> • Pas de menace actuelle sur le pont grâce aux récents travaux de 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêter les travaux non contrôlés d'extraction des matériaux en amont du pont afin de stopper

KANYOSHA	RN3	<p>protection du pont par la construction des « trois murs de poids » ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extraction excessive des matériaux charriés du côté Kibenga , en aval du pont ; • Pas de plantations d'arbres pour stabiliser les berges de la rivière de part et d'autre du pont ; • Construction anarchique spontanée des huttes dans le lit de la rivière du côté Kibenga-Lac appelé « KIVYETI » 	<p>« l'érosion régressive » qui est une menace réelle pour les « les murs de poids » et par conséquent pour le pont ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planter des arbres, de préférence des bambou, pour stabiliser les berges et limiter les éboulements qui menacent les constructions dans le zone de retrait. (Affaire de l'administration de base) ; • Ordonner le déguerpissement de la population envahissant la zone de retrait de la rivière du côté Kibenga-Lac (Affaire de l' administration de base)
KIZINGWE	RN3	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de menace en amont du dalot ; • Menace par érosion régressive en aval du dalot. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut aménager la partie aval du dalot
MUGERE	RN3	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de menace sur le pont MUGERE ; • Plantations d'arbres de protection des berges de la rivière ; • Les constructions respectent les zones de recul par rapport à la rivière. 	<p>Rien à signaler</p>
NYABAGE	RN3	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de garde-fou sur le dalot à deux entrées en cours de réhabilitation ; • Extraction anarchique de sable et gravier dans ce ruisseau qui n'existe qu'en saison pluvieuse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut respecter les zones de recul en construisant des maisons pour être à l'abri des débordements de ce ruisseau pendant la saison pluvieuse.

KARAVA	RN3	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de garde-fou sur le dalot à deux entrées en cours de réhabilitation ; • Extraction anarchique de sable et gravier dans ce ruisseau qui n'existe qu'en saison pluvieuse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut respecter les zones de recul en construisant des maisons pour être à l'abri des débordements de ce ruisseau pendant la saison pluvieuse.
NYAMUSEN-YI	RN3	<ul style="list-style-type: none"> • Menace par ensablement du pont nouvellement construit par les Chinois 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut faire un curage contrôlé sous le pont.

III. ACTIVITES EN COURS DE REALISATION ET LES PROJECTIONS DANS L'AVENIR

Pour parvenir à réaliser leur mission, les membres de la commission ont formulé une série de questions à adresser à certaines institutions entre autres Direction Générale des routes, Direction Générale d'Urbanisme, Direction Générale de l'IGEBU, Direction Générale des Mines et Carrières, Direction Générale des SETEMU, Direction Générale de l'Environnement, Direction Générale de la Police de Protection Civile.

A l'issue des entretiens, il a été dégagé des informations importantes suivantes :

III.1. Entretien avec la Direction Générale des Routes

Le Directeur des travaux routiers reconnaît que beaucoup d'ouvrages situés sur les rivières traversant la ville de Bujumbura sont menacés suite aux pluies torrentielles du 9 au 10 février 2014.

Face à cette situation qui fait appel à des interventions d'urgence, la Banque Africaine de Développement (BAD), La Banque Mondiale et l'Union Européenne ont promis de financer les travaux d'urgence relatifs à la réhabilitation des routes touchées. Voici le tableau-synthèse des résultats de l'entretien :

Lieux	Travaux en cours de réalisation	Projections dans l'avenir
RN1, RN3, RN7, RN10 (Cibitoke-Kayanza)	<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise chinoise CHICO est en train d'exécuter les travaux de réhabilitation des points critiques ; • Le bureau d'études STUDI a fait les études et fait actuellement la surveillance et le suivi ; • Remblayage par les « tout venant » du ravinement qui 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le dalot de la rivière Nyabagere sur la RN1, il est envisagé la reconstruction de radiers ; • Le redimensionnement de ce dalot reste à étudier ; • Il est envisagé pour l'année prochaine les études de réhabilitation et d'agrandissement de la RN1.

	s'était créé de pat et d'autre de la RN1.	
Avenue de l'Unité, sur le pont de la rivière NYABAGERE	Rien à signaler	<ul style="list-style-type: none"> • Il est prévu le réaménagement en aval du pont. • Le redimensionnement du dalot reste à étudier.
RN9, sur le pont de la rivière GIKOMA	Rien à signaler	<ul style="list-style-type: none"> • Il est envisagé le réaménagement en aval du pont
RN5 (Route Buja – Cibitoke) Pont sur la rivière Mutimbuzi	Rien à signaler Rien à signaler	<ul style="list-style-type: none"> • Il est envisagé la reconstruction de la route Bujumbura – Nyamitanga. Les imperfections constatées seront corrigées. • Il est envisagé le curage sous le pont de la rivière Mutimbuzi.
RN4 (Route Gatumba)	<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise SAF KOKO est entrain de réhabiliter la RN4 sur financement de l'Union Européenne • Le bureau d'études malgache EGIS INFRAMAD fait la surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> • Le dalot au niveau du SAVONOR sera élargi • L'entreprise GETRA se chargera de dévier la rivière pour permettre la bonne exécution des travaux d'élargissement du dalot
Bld du 1 ^{er} Novembre, Pont Ntakangwa	Rien à signaler	<ul style="list-style-type: none"> • Il est envisagé le curage sous le pont • La reconstruction de la maçonnerie et des gabillots détruits en amont du pont du côté COGERCO revient soit à la COGERCO, soit à l'Urbanisme
Bld du peuple Murundi, pont Ntakangwa	<ul style="list-style-type: none"> • L'accord de principe pour le financement des travaux par BAD, U.E et Banque Mondiale est déjà obtenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est envisagé la reconstruction des murs en ailes et la liaison des deux ponts
Bld du 28 Novembre, pont de la République	Rien à signaler	<ul style="list-style-type: none"> • Il est prévu la reconstruction des radiers en aval du pont.

RN7	<ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de la buse est en cours par l'entreprise chinoise CHICO Un dalot est en cours de construction par CHICO en remplacement de la buse écroulée au niveau de KAMESA 	
RN3, pont Kanyosha	<ul style="list-style-type: none"> Trois « murs de poids » ont été déjà construits pour protéger le pont et ont coûté environ 1,2 milliards 	
RP101(Route Provinciale Bugarama-Campus Kiriri Vugizo	Rien à signaler	<ul style="list-style-type: none"> Il est envisagé les études du bitumage de la RP101 qui constituera une voie d'esquive si la RN1 et la RN7 ne sont pas praticables.
RP118(Route Provinciale Kinama &Mubimbi – Muzinda)	Rien à signaler	<ul style="list-style-type: none"> Il est prévu la réhabilitation de la partie en terre de cette route pour tester sa durabilité. Elle pourra également servir de voie d'esquive.

En conclusion, le Directeur des travaux routiers recommande

A. Au Gouvernement :

- De négocier diplomatiquement et urgemment la RN 4 (Chanik-Gatumba) en vue d'éviter que le financement ne tombe pas en annulation à cause d'un conflit existant entre l'expert blanc et le Rwandais exécutant des travaux ;
- De renseigner à temps utiles les phénomènes inhabituels en rapport avec les prévisions météorologiques ;
- De protéger les talus en reboisant sur les versants les arbres à racines pivotantes et en sensibilisant les administratifs et la population, de tracer les courbes de niveaux dont trois ministères doivent agir de concert (Agriculture et Elevage, Environnement et Intérieur) ;
- De faire une étude de l'assainissement de la ville de Bujumbura où les collecteurs couperaient les eaux vers les rivières.

B. Au Ministère de l'Environnement via ses services techniques :

- De se rendre à Carama pour constater les dégâts avant de certifier ou pas de la continuation de l'extraction de carrière sur les collines surplombant la ville de Bujumbura, car le phénomène du 9 février 2014 peut se reproduire à tout moment ;
- De mettre en place un organe de régulation des travaux d'extraction de sable, graviers et moellons de rivière sur toutes les rivières traversant la ville de Bujumbura ;
- Faire régulièrement le curage des caniveaux souterrains là où ils existent.

III.2. Entretien avec la Direction Générale de l'Urbanisme

Dans l'optique de faire face aux problèmes causés par des inondations de ces derniers temps suite au changement climatique, une série des questions a été posée au Directeur de la planification urbaine au sein de la Direction générale de l'urbanisme. Ces questions portaient entre autre sur :

- Les études que sa Direction générale est en train de faire pour l'aménagement de la ville de Bujumbura ;
- Ce qui est prévu pour la protection des constructions érigées tout au long des rivières traversant la ville de Bujumbura et qui se jettent dans le Lac Tanganyika ;
- Les actions qui sont menées pour rendre praticable les routes de Carama dont la circulation est bloquée ;
- Certains quartiers nouvellement viabilisés ne possédant pas d'assez de caniveau d'évacuation d'eau pluviale respectant les normes ;
- A quand le redimensionnement des canalisations en aval pour celles qui connaissent des dimensionnements des canalisations en amont qui sont supérieurs aux dimensionnements des canalisations d'eau pluviale en aval.

Après échange autour de ces questions, des observations suivantes ont été faites :

1. Le schéma directeur d'aménagement de la ville de Bujumbura date de 1986. Faisant suite aux études qui ont été faites, ce schéma est en cours d'actualisation. L'opération d'actualisation est en train d'être menée conjointement par le MEEATU, le Ministère de transport, des Travaux Publics et d'Equipements. Le pilotage se fait par Direction Générale de l'Urbanisme pour le compte du MEEATU et du PTPGU pour le compte du Ministère des Travaux publics.

En outre, il ya deux documents qui viennent d'être validés :

- Le code d'urbanisme et de la construction dont la plus value sera le respect des normes de constructions surtout les reculs par rapport aux routes nationales, provinciales et communales; les constructions à l'intérieur du pays ne faisant plus exception.
- Le code de l'aménagement du territoire dont la mention spécifique est la zone de recul de 100 m par rapport aux cimetières.

NB :

- Le schéma directeur d'aménagement de la ville est un outil important de planification car il constitue la base des orientations. En effet, la restructuration ou le redimensionnement des caniveaux ne peut pas se faire sans ce schéma même si les fonds seraient disponibles.
- La protection des berges des rivières revient à l'urbanisme mais le montant alloué à ces genres d'activités est chaque fois rayé pendant la discussion budgétaire.

2. Le code de l'eau de 2012 fait mention des zones de recul ou de retrait par rapport aux Lacs et rivières. Depuis la promulgation de code, toute attribution des parcelles en tient compte. De surcroit, dans le B.E.I, il est prévu les frais d'études pour l'aménagement des rivières et des ravins entre autres la rivière NYABAGERE, ravin de RUBANZA et d'autres ravins de Gitega et de Ngozi. Les termes de référence sont en cours d'élaboration pour permettre ces études.

3. Le quartier de CARAMA a été un déversoir de tous les sédiments, causant ainsi l'obstruction des caniveaux et l'impraticabilité de certaines voies. Le chevauchement des responsabilités entre les SETEMU et la Direction Générale de l'urbanisme a été un obstacle sérieux aux actions urgentes de curage des caniveaux et de dégagement des voies.

En effet, après l'aménagement des quartiers par l'Urbanisme, l'entretien courant des caniveaux revient à la Mairie, autorité de tutelle des SETEMU car l'Urbanisme ne détient pas d'engins pour cette fin.

En outre, après avoir aménagé CARAMA, ECOSAT a remis sa gestion à l'urbanisme.

Recommandation :

Pour plus d'efficacité, il faut redéfinir les responsabilités des uns et des autres.

4. Les quartiers non dotés d'assez des canalisations ont été les plus affectés par les récentes inondations dues aux pluies torrentielles. Il s'agit de Gatunguru, Carama, Mirango, Gituro, Kajaga-Kinyinya ...où la viabilisation a été sommaire.

Recommandation :

Il serait mieux que la rivière Gasenyi soit orientée vers la rivière Gikoma pour mettre les quartiers ci-haut cités à l'abri des éventuels débordements de ladite rivière.

III.3. Entretien avec la Direction Générale de l'IGEBU

La délégation parlementaire s'est entretenue avec le Chef de service d'Assistance météorologique à la navigation aérienne. Pour ce responsable de ce service, l'IGEBU établit régulièrement deux sortes de prévisions météorologiques à savoir :

- Les prévisions météorologique journalières qui ne sont pas souvent régulières par manque d'un personnel suffisant et qualifié ;
- Et les prévisions météorologiques saisonnières qui sont régulières.

Ces prévisions météorologiques sont régulièrement établies et transmises au ministère de l'agriculture et aux services habilités pour qu'elles soient portées à la connaissance de la population. Aussi, pour les personnes désirant connaître les prévisions météorologiques, l'IGEBU les informe à titre individuel par voie des e-mails. Les gens qui reçoivent de tels e-mails devraient communiquer aux autres ces données météorologiques fournies par les services de l'IGEBU.

Aussi, l'IGEBU est en train de construire un studio météorologique et de l'équiper en vue d'informer un grand public sur les situations météorologiques.

Pour réussir à ce pari, le chef de service d'Assistance météorologique à la navigation aérienne à l'IGEBU souhaite que ce dernier soit doté de prévisionnistes formés et en nombre suffisant car il ne dispose que de sept prévisionnistes seulement. Et parmi ces sept prévisionnistes, deux vont aller à la retraite à la fin de cette année en cours.

En conclusion, ce le chef de service d'Assistance météorologique recommande à la population le culte de consulter régulièrement les prévisions météorologiques et de tenir compte de ces prévisions dans l'élaboration de leurs programmes.

Au Gouvernement, qu'il pense à former des techniciens spécialistes en météorologie et en nombre suffisant.

III.4. la Direction Générale des Mines et carrières

Après échanges autour des questions posées, des observations suivantes ont été faites:

1. En vertu des prescrits du Code minier, il a été ordonné la création des coopératives en remplacement des associations sans buts lucratifs. Les coopératives ayant un but commercial, disposent des NIF et paient l'impôt ; ce qui constitue un avantage en termes des recettes dans les comptes du trésor public. Les conditions d'acceptation d'une coopérative sont entre autres ;
 - validation du dossier par A.P.I (Agence pour la Promotion des Investissement) ;
 - Octroi de la conformité environnementale.

Les deux conditions étant réunies, le ministère de l'énergie, mines et carrières donne l'autorisation d'extraction ou d'exploitation des mines et carrières.

A la présentation de l'agrément de la coopérative par l'API et la conformité environnementale, la Direction des Mines accorde l'autorisation de paiement de la taxe superficielle à raison de un million cinq cent mille par hectare. Cette taxe superficielle est annuelle alors que l'autorisation d'extraction ou d'exploitation est biannuelle.

- Au niveau de l'environnement, il est dit clairement que c'est l'exploitant du site qui le réhabilite alors que le montant collecté en vertu des taxes superficielles est versé au trésor public sous appellation « contribution à la réhabilitation du site ».

Mais il a été constaté amèrement que le suivi qui devrait être fait par les services techniques de MEEATU (Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement, du Territoire et de l'Urbanisme) n'a jamais été fait ; et par conséquent, les sites d'extraction ou d'exploitation n'ont jamais été réhabilités.

Recommandation : Il faut affecter le montant des taxes superficielles au suivi techniques des travaux d'extraction ou d'exploitation pour que l'exploitant honore ses engagements en matière de réhabilitation des sites ;

2. Concernant les camionneurs ou transporteurs des matériaux d'exploitation, il est exigé annuellement :

- Cent cinq milles francs pour l'autorisation de transports ;
- Cent cinq milles pour la contribution à la réhabilitation des sites d'exploitation

3. Le chevauchement des responsabilités, est plus qu'une évidence. En effet, avant d'attribuer un site à un exploitant, une descente sur terrain conjointe des techniciens de l'environnement et des Mines et carrières est effectuée sous la charge de l'exploitant demandeur du site ; faute des moyens. Le rapport conjoint est rédigé par ces techniciens ; condition d'attribution du site.

Lors de ces descentes, les techniciens des mines et carrières vérifient l'existence des mines et carrières sur les sites et décident si l'extraction peut se faire verticalement ou horizontalement.

Les techniciens de l'environnement vérifient quant à eux s'il est possible de réhabiliter le site après l'extraction ou si l'étude d'impact environnemental peut être respectée.

Malheureusement, il a été constaté que les techniciens de ces deux institutions n'y retournent plus pour le suivi technique en vue du respect des règles.

4. Dans les rivières, la taxe superficielle est payée en fonction des hectomètres et cela à raison de 500.000frs par hectomètre. Avant d'accorder le site d'exploitation des matériaux dans les rivières, une visite conjointe sur terrain des techniciens de l'environnement et des Mines et carrières y est effectuée toujours sous la charge des demandeurs du site d'exploitation. Malheureusement après cette descente, ces

techniciens n, y retournent plus pour le suivi technique, le respect des règles d'art et le respect de la délimitation du site.

5. Les contradictions d'appellation des considérations techniques entre la direction de l'environnement se basant sur le code de l'eau et la Direction des Mines et carrières se basant sur le code des Mines et carrières créent des confusions.

En effet, la direction de l'environnement prône le curage des carrières par voie mécanique utilisant les engins. Les matériaux curés sont achetés par l'exploitant qui les vend à leur tour. La direction des mines et carrières prône l'exploitation artisanale. Or, la direction de l'environnement précise qu'il ne devrait pas y avoir d'exploitation dans les rivières.

6. Concernant les rivières traversant la Mairie de Bujumbura, la Direction des mines et carrières a interdit formellement l'exploitation ; malheureusement la SETUMU et municipalité de Bujumbura ont autorisé l'exploitation des matériaux dans ces rivières, (problème de chevauchement des responsabilités).

Recommandation

- Il faut absolument une coordination et une redéfinition des responsabilités des uns et des autres en matière d'exploitation des mines et carrières dans les rivières et ailleurs.

III.5. Entretien avec le Directeur Général des SETEMU (Services Techniques Municipaux)

Pour ce responsable des SETEMU, les travaux de réhabilitation de la clôture de la retenue des eaux usées de la STEP Buterere va être remblayée au plus tard le 15 avril 2014. Les SETEMU dispose aussi d'un projet de canaliser la rivière Gasenyi. Les rivières qui menacent la capitale de Bujumbura ont été identifiées: Il s'agit de Ntakangwa, Nyabagere et Gikoma. Pour ces rivières, la Banque Mondiale a accepté de financer le plan d'action qui a été arrêté car les SETUMU ne disposent pas de moyens financiers assez suffisants.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, les SETEMU souhaitent que l'enveloppe que l'Etat donne pour subventionner la Station d'épuration des eaux usées de Buterere soit revue à la hausse afin de pouvoir remplacer tous les dix ans les pompes défectueuses et faire en sorte que les eaux usées répondent aux normes avant de se jeter dans la rivière Kinyankonge. Aussi, la Mairie devrait décaisser les fonds qu'elle doit aux SETEMU pour lui permettre d'être à l'abri de petits ennuis financiers.

A la population environnante de la STEP Buterere, le Directeur Général des SETEMU signale que cette place est inhabitable et que par conséquent la population qui y habite devrait dégager.

Le Directeur Général des SETEMU souhaite aussi qu'il y ait un réseau de coordination interservices pour contrecarrer ceux qui voudraient faire des rivières des dépotoirs des déchets ; sources de pollution des eaux du Lac Tanganyika. Aussi, les services ayant en charge l'Urbanisme devraient décourager les constructions anarchiques et prévoir des canalisations pour drainer l'eau des pluies.

Pour terminer, le Directeur Général des SETEMU propose que les maisons érigées sur les drains Vugizo soient démolies car elles constituent une entrave pour le curage en bloquant le passage des engins des SETEMU.

III.6 .Entretien avec la Direction Générale de l'Environnement,

D'après ce Directeur, le credo de la Direction Générale est : **« au centre de l'environnement, c'est l'arbre. Pas d'économie sans environnement ».**

Pour cela, la Direction Générale compte faire des micro-boisements dans toutes les communes du pays en raison d'un kg de grain d'eucalyptus qui coûte 7500 fbu et qui donne 100.000 plants. Le Fonds Mondial Global (FMG) a accepté de disponibiliser les sachets et les frais d'encadrement. Et avec l'appui de l'IFDC (International Fertiliser Development Centre), la priorité sera orientée à la stabilisation des rivières par les bambous. C'est dans ce cadre qu'une pépinière de 4.000 plants de bambous sera prête au mois de novembre-décembre 2014 pour protéger les berges.

Pour éviter que ces plants ne soient pas volés comme ce fût le cas dans les années passées, la Direction Générale compte associer l'administration à la base et la population pour qu'elles soient imprégnées des avantages qu'elles allaient tirer de ce projet.

Comme souhaits, Directeur Général de l'Environnement souhaiterait que :

- Le budget en rapport avec l'environnement soit revue à la hausse ;
- Les mécanismes d'échange et de traitement de l'information entre différents services soient renforcés tant sur le plan horizontal que vertical;
- Certaines conventions des Nations Unies qui constituent un handicap pour le bon fonctionnement entre services. Les chevauchements soient levées;
- Les rapports que les Techniciens adressent aux décideurs politico-financiers trouvent un feed-back dans les délais raisonnables en vue d'éviter que le pire ne se produise pas car ce qui est arrivé dans les nuits du 9 au 10 février 2014 avait été prédit il y a huit ans ;

III.7. Entretien avec le Directeur Général Adjoint de la police de Protection Civile.

D'après ce responsable, la protection civile est un organe technique qui appuie la plate-forme nationale dans l'exécution de certaines missions en rapport avec les risques et catastrophes naturels.

Comme moyens de charroi dont dispose la protection civile, le Directeur Général Adjoint de cette institution parle entre autres des camions anti-incendie qui sont pratiquement dans un état vétuste. Il s'agit de :

- Deux camions anti-incendie postés dans la ville de Bujumbura;
- D'un camion anti-incendie posté à Makamba;
- D'un autre camion anti-incendie posté à Rumonge et non fonctionnel;
- Et d'un autre camion anti-incendie posté sur l'axe Ngozi-Muyinga.

La protection civile dispose aussi d'une seule ambulance postée en Mairie de Bujumbura et d'une camionnette Jeep en état aussi vétuste pour quatre Directeurs.

Quant aux moyens humains, ce Commissaire de police à la protection civile avoue que la plate-forme nationale et la police de protection civile disposent des unités qui sont bien instruites et qui bénéficient régulièrement de formations continues en matière de prévention des risques et gestion des catastrophes.

Pour ce qui est de la communication, le Directeur Général Adjoint de la police de Protection Civile, parle de l'existence d'une cellule chargée de la communication au niveau de la plate-forme nationale. Mais au niveau de la population locale, les informations en rapport avec les prévisions météorologiques ne sont pas bien relayées.

Pour ce qui est de l'appréciation des intervenants pour la nuit du 9 au 10 en rapport avec les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la ville de Bujumbura, ce responsable apprécie positivement l'appui politique qui a été très remarquable. Il remercie également tous les intervenants qui se sont donné corps et âmes pour sauver les vies humaines et leurs biens.

Comme souhaits, le Directeur Général Adjoint de la police de Protection Civile souhaite que:

- Dans les réunions et séminaires, la participation gouvernementale soit présente en vue de contribuer à l'arrêt des stratégies pouvant aider à la prévention des risques et gestion des catastrophes;
- Les autorités étatiques et la population soient sensibilisées sur les questions en rapport avec la protection de l'environnement.

Et comme recommandation, ce Directeur Général Adjoint recommande au Gouvernement de :

- Doter ce corps des moyens suffisants pour être réellement opérationnel sur terrain ;

- Le doter d'une loi spécifique régissant ce corps pour être à l'abri des certains partenaires financiers qui sont réticents à le financer par manque de cette loi.

III.8. Entretien avec le Maire de la ville de Bujumbura,

D'après ce responsable de la Mairie de Bujumbura, les maisons construites sur les bords des rivières constituent des menaces sérieuses pour les occupants. Ces maisons ont été construites depuis très longtemps sans le respect des normes préconisées dans le nouveau Code de l'eau.

Avant, les rivières qui traversent la capitale de Bujumbura étaient gérées par la Mairie de Bujumbura. Pour le moment, elles sont gérées par le ministère en charge de l'environnement. La Mairie n'a pas alors les prérogatives de s'ingérer dans les dossiers ne le concernant pas de tant plus que c'est ce même ministère qui délivre, à qui de droit, les autorisations d'exploitation de ces rivières.

Protéger alors ces rivières exige beaucoup de moyens financiers ; et le Maire de la Ville de Bujumbura propose que :

- Des gros moyens financiers soient mobilisés et canalisés pour la protection des rivières traversant la capitale de Bujumbura. Certaines de ces rivières devraient être protégées sous forme des tunnels en vue d'éviter des dégâts ;
- La Mairie de Bujumbura et le ministère en charge de l'environnement collaborent étroitement en vue d'assainir beaucoup plus la ville de Bujumbura.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

IV.1. CONCLUSIONS

Les descentes effectuées sur terrain et les entretiens menés avec les responsables de différents services impliqués de près ou de loin, directement ou indirectement à la prévention des risques et gestion des catastrophes ont permis à la Commission de dégager la conclusion suivante :

Les inondations du 9 au 10 février 2014 ont affecté les ouvrages publics en l'occurrence certaines routes et ponts qui, actuellement, nécessitent des travaux de réhabilitation pour éviter le pire. Ces inondations trouvent la capacité de causer des dégâts énormes du fait que certaines collines sont dénudées.

L'extraction des carrières de montagne qui n'est pas accompagnée de la remise à l'état de la partie ouverte, l'extraction excessive et incontrôlée du gravier, sable, moellon et tout venant des rivières qui ne sont pas assez protégées par les plantations d'arbres pour stabiliser les berges constituent aussi des causes favorisant les inondations.

En Mairie de Bujumbura, l'obstruction et parfois même l'absence de certains caniveaux collecteurs d'eau pluviale dans les quartiers ainsi que le sous dimensionnement de certains collecteurs et dalots, l'absence des services de collecte des déchets solides, constituent des facteurs favorisant les débordements d'eau même à moindres pluies dans certains quartiers.

Aussi, les constructions érigées au-dessus de ces caniveaux est un obstacle aux travaux de curage. Le chevauchement des responsabilités entre différents services est un facteur explicatif du manque de suivi strict et du non respect des normes techniques dans les exploitations des carrières.

IV.2. RECOMMANDATIONS

- Faire une inspection technique de tous les ponts, dalots, buses et de toutes les infrastructures connexes installés sur toutes les rivières qui traversent la ville de Bujumbura ainsi que celles traversant les routes nationales qui desservent la capitale en vue de réhabilitation des infrastructures en mauvais états ;
- Redimensionner tous les collecteurs des eaux de pluies de la ville de Bujumbura en tenant compte de la quantité des eaux venant des collines qui la surplombent ;
- Viabiliser les quartiers de la ville de Bujumbura installés de façon anarchique ;
- Interdire l'exploitation artisanale des matériaux de construction des rivières qui traversent la capitale et favoriser plutôt le curage respectant les normes technique;

- Respecter le contenu du code de l'eau surtout en ce qui concerne les zones de protection de rivières traversant la ville de Bujumbura (25 m à partir des bords);
- Mener des études techniques de construction des collecteurs tunnels des eaux de certaines rivières de la capitale à l'instar de celui installé au niveau de l'hôpital militaire de kamenge;
- Mener des études techniques d'aménagement de la région de Mirwa en vue de stabiliser la dynamique fluviale qui est à l'origine des inondations de la ville de Bujumbura
- Planter des arbres fixateurs du sol sur toutes les berges de ces rivières ;
- Réhabiliter la station d'épuration des déchets liquides de Buterere et en construire une autre desservant les quartiers Sud de la capitale.
- Sensibiliser la population à l'entretien des infrastructures publiques, à la gestion de l'eau et à l'assainissement de leur milieu environnant.

Pour la Commission,

Honorable Diomède NTANGAMAJERI

Président